

La CRE déclare Ohm Énergie en “Conformité complète” à l’intégralité de ses 13 lignes directrices

A l’issue d’une enquête menée auprès des différents fournisseurs nationaux par la Commission de Régulation de l’Énergie (CRE) pour attester de leur niveau conformité aux Lignes Directrices : Ohm Énergie a été déclarée en “conformité complète”.

Ohm Énergie, affiche une « conformité complète » aux Lignes Directrices de la CRE

Le 15 juin 2026, la Commission a rendu son bilan final : le fournisseur Ohm Énergie est reconnu en « **conformité complète** », sur l’ensemble des 13 lignes directrices de la CRE. Cette distinction par une autorité indépendante constitue un gage de sérieux et vient récompenser ses efforts continus, en faveur de la transparence et de la qualité de service qu’elle assure à ses clients.

Parmi **les 19 acteurs nationaux engagés** à respecter ces mesures sur **le segment résidentiel**, Ohm Énergie fait donc partie **des 10 fournisseurs qui respectent complètement leurs engagements envers la CRE**.

4 niveaux de conformité établis par la CRE :

Conformité complète	L’intégralité des mesures des lignes directrices applicables au fournisseur est mise en œuvre conformément aux modalités fixées par la CRE
Conformité avancée	Les mesures des lignes directrices applicables au fournisseur sont mises en œuvre conformément aux modalités fixées par la CRE à l’exception d’un maximum de deux mesures qui ne respectent pas les modalités fixées par la CRE
Conformité intermédiaire	Plus de la moitié des mesures des lignes directrices applicables au fournisseur ont été mises en œuvre conformément aux modalités fixées par la CRE et le fournisseur ne relève pas des deux premières catégories
Conformité limitée	Moins de la moitié des mesures applicables ont été mises en œuvre conformément aux modalités fixées par la CRE

Parmi **les 9 autres fournisseurs contrôlés par le Régulateur** : **5** acteurs sont en “**conformité avancée**” vis-à-vis des lignes directrices de la CRE qui relève, les concernant : « **des écarts mineurs pour une ou deux mesures maximum** » ; **1** fournisseur est en conformité “**intermédiaire**” et **3** acteurs sont classés en : “**conformité limitée**”.

Ohm Énergie se voit donc attribuer **le plus haut niveau de reconnaissance pour la conformité de ses pratiques commerciales** vis-à-vis de l’ensemble des règles élaborées par la CRE.

Cette conformité complète implique que les clients d’Ohm Énergie bénéficient :

- **D’une meilleure compréhension des offres**, le client sait comment le tarif est construit et dans quelles conditions il peut évoluer ;
- **D’estimations plus fiables sur leurs factures avant la souscription** ;

- **D'un encadrement renforcé sur l'évolution des tarifs**, avec des prix garantis ou a minima des plafonds de prix ;
- **D'une plus grande visibilité sur les échéances contractuelles**, (renouvellement, fin de contrat, changement des conditions tarifaires) ;
- **D'un meilleur accès aux données de consommation** : ils peuvent suivre leur consommation en temps réel et l'adapter ;
- **D'un conseil tarifaire plus adapté** : le fournisseur les aide à identifier l'offre la plus adaptée à leur profil.

François Joubert, Directeur Général d'Ohm Énergie déclare : « La conformité n'est pas seulement une obligation réglementaire, c'est aussi un engagement de qualité envers nos clients. Cette évaluation confirme qu'Ohm Énergie répond pleinement aux standards attendus par la CRE et renforce notre ambition de proposer des offres toujours plus transparentes, au service du pouvoir d'achat des Français. »

À propos d'Ohm Énergie :

Fournisseur alternatif d'énergie créé en 2018, Ohm Énergie se donne pour mission de réconcilier économies et écologie en proposant à ses clients particuliers et professionnels, dès que possible, une énergie d'origine renouvelable (au choix du client) et des offres d'électricité et de gaz parmi les plus compétitives du marché. Ohm Énergie affirme ainsi son engagement résolu en faveur des prix bas et de la défense du pouvoir d'achat des clients, et en faveur de la transition énergétique, des ENR et d'une consommation raisonnée de l'énergie. L'entreprise soutient les producteurs indépendants d'énergie verte pour proposer une électricité issue d'installations récentes en France et en Europe (éolien, solaire ou biomasse), Garanties d'Origine à l'appui.